



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

LE CONSEIL MUNICIPAL,
légalement convoqué le 02 février 2024
se réunira à l'hôtel de ville
situé 28 avenue de Verdun
à Villeneuve-la-Garenne :

Le 08 FEVRIER 2024 à 18 heures

Ordre du jour

-Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023

PARTENARIATS EXTERIEURS

- 1- Communication du rapport 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne
- 2-Approbation de la convention entre l'association "ACTION CONTRE LA FAIM" et la commune de Villeneuve-la-Garenne (en présence des membres du Conseil municipal des jeunes)
- 3-Création de tarifs dans le cadre de la course en faveur des droits de la femme le 10 mars 2024 en partenariat avec la commune de l'Ile-Saint-Denis

COHESION ET RAYONNEMENT

- 4- Modification des horaires de pause méridienne pour les écoles élémentaires Jean Moulin a et b
- 5- Modification des secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires à partir de la rentrée scolaire 2024/2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 6- Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2023
- 7-Communication du rapport 2023 en matière de développement durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne
- 8- Demande de garantie communale des emprunts LLI dans le cadre de l'acquisition en VEFA par Immobilière 3F auprès de ICADE PROMOTION de 22 logements intermédiaires

RESSOURCES HUMAINES

- 9-Modalité de versement de la prime instituée par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 pour tant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 10-Prise en charge de la gestion du CNAS par la Ville

SECURITES JURIDIQUES

- 11-Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commande avec l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et des communes d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une stratégie numérique responsable

FINANCES

12-Débat d'orientation budgétaire 2024 pour le budget principal de la Ville

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 2 février 2024



Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**